

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

RÈGLEMENT NUMÉRO 745-1
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 745 CONCERNANT LA LOCATION DE CONTENEURS À
MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR LES INDUSTRIES, LES COMMERCES, LES
INSTITUTIONS, LES IMMEUBLES À LOGEMENTS ET LES DOMAINES PRIVÉS AFIN DE
MODIFIER LES TARIFS APPLICABLES À LA LOCATION DES CONTENEURS DE MATIÈRES
RÉSIDUELLES

- ATTENDU que le *Règlement 745 sur la location de conteneurs à matières résiduelles pour les industries, les commerces, les immeubles à logement et les domaines privés* est entré en vigueur le 14 mai 2021 ;
- ATTENDU que le conseil municipal peut modifier ce règlement ;
- ATTENDU que la Municipalité souhaite modifier les tarifs applicables à la location des conteneurs de matières résiduelles ;
- ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance extraordinaire du 31 janvier 2022 et que le projet de règlement a été déposé et adopté au même moment ;

À CES FAITS, le conseil décrète par le présent règlement ce qui suit :

Article 1

L'article 3 du *Règlement 745 sur la location de conteneurs à matières résiduelles pour les industries, les commerces, les immeubles à logement et les domaines privés* est modifié par le remplacement du tableau par celui-ci :

Tarif de location pour un conteneur à déchet ou à matières recyclables	
Volume du conteneur	Coût annuel de location
2 v ³	350.00\$
4 v ³	430.00\$
6 v ³	475.00\$
8 v ³	530.00\$

10 v ³	605.00\$ (non disponible en déchet)
Tarif de location pour un conteneur à matières organiques	
3v ³	315.00\$
4v ³	335.00 \$

Article 2

Le formulaire de demande en annexe du règlement 745 est remplacé par le formulaire en annexe du présent règlement.

Article 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 FÉVRIER 2022.

**SERVICE DE L'URBANISME**

MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID
2579, RUE DE L'ÉGLISE, VAL-DAVID (QUÉBEC) J0T 2N0
TÉLÉPHONE : 819 324 5678 POSTE 4255
Info-urbanisme@valdavid.com

FORMULAIRE DE DEMANDE**LOCATION DE CONTENEURS****MATIÈRES RÉSIDUELLES****1 IDENTIFICATION DU DEMANDEUR**

Prénom	Nom
Adresse	Code postal
Ville	N° Téléphone
Courriel @	N° Cellulaire

Si le demandeur n'est pas le propriétaire : Joindre une procuration signée par le propriétaire

2 EMPLACEMENT DE L'IMMEUBLE

Adresse	N° de lot (cadastre du Québec)
USAGE ACTUEL :	<input type="checkbox"/> Résidentiel <input type="checkbox"/> Commercial <input type="checkbox"/> Autre

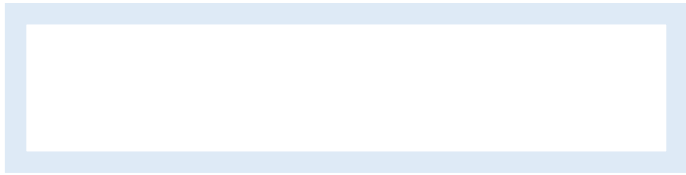
3 DEMANDE DE LOCATION DE CONTENEURS

CHOIX DU CONTENEUR À MATIÈRES RECYCLABLES			CHOIX DU CONTENEUR À DÉCHET		
Volume	Coût annuel	Choix du conteneur	Volume	Coût annuel	Choix du conteneur
2v ³	350.00\$	<input type="checkbox"/>	2v ³	350.00\$	<input type="checkbox"/>
4v ³	430.00\$	<input type="checkbox"/>	4v ³	430.00\$	<input type="checkbox"/>
6v ³	475.00\$	<input type="checkbox"/>	6v ³	475.00\$	<input type="checkbox"/>
8v ³	530.00\$	<input type="checkbox"/>	8v ³	530.00\$	<input type="checkbox"/>
10v ³	605.00\$	<input type="checkbox"/>			

CHOIX DU CONTENEUR À MATIÈRES ORGANIQUES

Volume	Coût annuel	Choix du conteneur
3v ³	315.00\$	<input type="checkbox"/>
4v ³	335.00\$	<input type="checkbox"/>

4 SIGNATURE DU DEMANDEUR

Le (la) soussigné(e), déclare que les renseignements précédents sont exacts et complets et s'engage à déposer tous les documents requis pour l'analyse de la présente demande.	
Date de la demande <small>Jour / Mois / Année</small>	

CONSIGNES AU DEMANDEUR

1. Imprimez et signez le formulaire dûment rempli.
2. Réunissez les documents requis.
3. Déposez votre demande au comptoir de la Mairie, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à midi et de 13 h 00 à 16 h 30 ou transmettez-la par courriel à environnement@valdavid.com

NOTES IMPORTANTES

Il est à noter qu'en plus de la tarification de location annuelle par conteneur, une taxe de collecte des matières résiduelles sera chargée en fonction du volume du conteneur (Règlement sur la tarification).
Si vous avez un (1) conteneur à déchet et un (1) conteneur à matières recyclables et/ou un (1) conteneur à matières compostables, vous payez uniquement le tarif du conteneur à déchet